

2GMC

Société par actions simplifiée au capital de 1 087 000 euros
Siège social : 7 Avenue Félix Louot 60451 SENLIS
481 494 953 RCS COMPIEGNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU VENDREDI 7 MAI 2010**

DÉPOSÉ LE
30 AOUT 2010
Tribunal de Commerce de COMPIEGNE N° 3365

L'on deux mil dix,
Le 7 Mai,
A 9 Heures



Les associés de la société 2GMC, société par actions simplifiée au capital de 1 087 000 euros divisé en 108.700 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est 7 Avenue Félix Louot 60300 SENLIS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président selon lettre recommandée adressée le 29 Avril 2010 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émoussée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard CHEYNET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 80.000 actions sur les 108.700 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par les statuts est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société SECA FOREZ, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 29 Avril 2010.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres recommandées de convocation adressées aux associés et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire du projet de fusion avec ses annexes,
- les certificats de dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce de COMPIEGNE,
- un exemplaire du journal d'annonces légales L'OISE HEBDO en date du 7 Avril 2010 portant publication de l'avis de projet de fusion,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Approbation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP par la société 2GMC,
- Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution simultanée sous liquidation de la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du projet de fusion.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance du projet de fusion, signé le 26 Mars 2010 avec la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP, société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est 7 Avenue Félix Louot 60300 SENLIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 328 812 367, aux termes duquel la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP a été absorbée par la société 2GMC de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

approuve dans toutes ses dispositions la convention visée et, en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP par la société 2GMC, avec une double rétroactivité comptable et fiscale au 1^{er} janvier 2010.

- décide qu'en raison de la détention par la société 2GMC de la totalité des parts de la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP depuis la date du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du projet de fusion jusqu'à ce jour, cet apport ne sera pas rémunéré par une augmentation de capital, et que la société absorbée sera immédiatement dissoute sous liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte du vote de la résolution précédente, constate que la fusion par absorption de la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP par la société 2GMC est définitivement réalisée et que la société OMNIUM DISTRIBUTORY PACKING - ODP est corrélativement dissoute sous liquidation à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

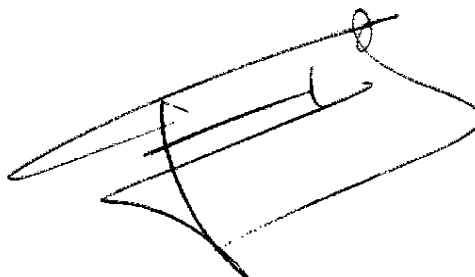
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, au d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président



Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE SENLIS

Le 24/08/2010 Bordereau n°2010/766 Case n°1

Ext 2582

Enregistrement : 500 € Pénalités : 54 €

Total liquidé : cinq cent cinquante-quatre euros

Montant reçu : cinq cent cinquante-quatre euros

L'Agent

Johan BOURGEOIS
Agent des impôts